

Séance du 08 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 08 du mois de février se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG; Carole CHASSARD; Laurent FRESSONNET ; Elisabeth MONSEL-REDLINGER; Armand NIEDERCORN; Marie-Michelle WEITER;

Absents: Jérôme LENNINGER; Christelle MAUJEAN ; Pierre STREMLER

Nr 01-2018: Etude d'encombrement de l'étage de la rhizosphère

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la société LOREAT de MONTROY FLANVILLE d'un montant de 1 800 HT pour réaliser une étude visant à évaluer l'encombrement de l'étage primaire de la rhizosphère, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire ou son représentant à signer le devis et à passer commande de l'étude.

Nr 02-2018: Groupement de commande, contrôle des poteaux incendie

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, les Conseillers Municipaux sont invités à adopter les points ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,

L'exposé du Maire entendu

Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats :

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nr 03/2018 : Modification de l'organisation du temps scolaire

Vu le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant les propositions formulées lors du conseil des écoles du 02 février 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 et de modifier les horaires de l'école de RITZING comme suit jusqu'au déménagement dans les nouveaux locaux :

Matin : 08h15-11h30

Après midi : 13h30-16h15

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide du passage à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018 et accepte les nouveaux horaires.

Nr 04/2018 : Transfert de l'école de RITZING vers la nouvelle école

Le Maire informe que dès que le nouveau RPI de MANDEREN sera opérationnel, l'école élémentaire de RITZING devra être transférée dans la nouvelle école de Manderen.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le transfert de la classe de RZITZING dans la nouvelle école de MANDEREN.

Nr 05/2018 : Adhésion du SISCODIPE des communes de l'ancienne Communauté de Commune du Bouzonvillois

Adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE, Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité des Trois-Frontières.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les délibérations des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sollicitant l'adhésion au SISCODIPE ;

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 30 novembre 2017 autorisant l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces 21 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Holling, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE.

Nr 06/2018 : Revalorisation de la redevance assainissement

Par délibération du 13 décembre 2006, le conseil municipal a fixé les tarifs de la redevance d'assainissement applicables au 1er semestre 2007.

Il est nécessaire de voter les nouveaux tarifs applicables au 1er semestre 2018

Motivation et opportunité de la décision :

Les tarifs de l'assainissement proposés pour l'année 2018 tiennent compte :

- de la compensation de la baisse du volume facturé
- des travaux prévus à la station d'épuration
- de permettre de conserver un niveau de recette permettant d'équilibrer le budget annexe assainissement
- de l'évolution des charges de service
- de la prise en compte des heures des employés au service assainissement

Il est ainsi proposé de fixer l'augmentation de la redevance assainissement pour la consommation domestique de 30 % soit 2,60€/m³ et la part fixe à 37€/an et par foyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

FIXE les tarifs de l'assainissement à 2,60€/m³ et la part fixe à 37€ par foyer et par an à compter du 1 er semestre 2018

Nr 07/2018: Décision modificative budgétaire N°1(budget Commune)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

C/2315 (op 37): 1 000,00€ C/2318 (OPNI): -1.000,00€

Nr 08/2018 : Désignation d'un nouveau délégué SISCODIPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Patrick HEIN à l'unanimité comme titulaire délégué communal au SISCOPIDE en lieu et place de Mr PICAUDE.